

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Avril 2018

88x18

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A LA VACANCE D'UN EMPLOI

Le Maire rappelle que par délibération n°72 x17 en date du 27 avril 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le recrutement d'un agent de maîtrise territorial contractuel pour satisfaire les besoins du service restauration

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vacance d'un emploi d'Agent de Maîtrise, responsable des sites de production de la restauration.

Le Maire indique qu'une déclaration de vacance de poste a été faite auprès du centre de gestion.

Compte tenu de l'absence de candidat titulaire pour ce poste il propose à l'assemblée de renouveler le contrat de cet agent.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à renouveler pour un an le contrat de cet Agent de Maîtrise assurant les fonctions de Responsable des Sites de Production de la Restauration.
- DIT que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base de l'Indice Brut 445.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Avril 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA